

L'ALGÉRIE HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

par

JÉRÔME LAMBERT

PRÉSIDENT DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-ALGÉRIE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Algérie se situe, aujourd'hui, au cœur de beaucoup de nos préoccupations.

La situation que connaît ce pays, à travers ses aspects humains, nous interpelle et souvent nous bouverse. Se rajoute à cette situation objective bon nombre de commentaires contradictoires portant sur les responsabilités et sur les causes. C'est un fait que l'Algérie vit depuis plusieurs années la plus grave crise de son histoire de jeune nation.

C'est d'abord la crise sociale, résultant de l'effondrement du système de production et d'échange interne, modèle largement inspiré des méthodes collectivistes. Le reformage de ce système entraîne, comme partout où la question se pose de graves difficultés sociales.

C'est aussi une crise d'identité d'un peuple qui a créé sa nation et qui cherche une Histoire et une culture commune.

Dans un premier temps le fondamentalisme religieux a présenté au peuple des réponses à ces questions sociales et culturelles. Le peuple, dans une large part, les a admises pour répondre à l'effondrement du système en crise.

Nous connaissons malheureusement la suite du processus, la spirale de l'horreur, la tentative de mener une guerre civile et la situation qui s'en est suivie.

Depuis, l'Algérie cherche sa voie, celle qui tourne la page en évitant les erreurs du passé et les intérêts qui y sont encore attachés et en évitant une sous-culture démocratique source d'errements dangereux pour tout le peuple.

Dans ce contexte, la France et l'Algérie entretiennent des relations empruntes des liens relations et des déchirement de notre passé commun.

L'Algérie a, jusqu'à présent, été dirigée par des hommes qui ont fondé leur légitimité à travers la lutte menée contre l'occupant français.

Les sentiments des dirigeants algériens vis-à-vis de la France sont déterminés par ces déchirements mais aussi par la persistance de liens forts entre nos deux communautés nationales.

De nombreux algériens qui vivent sur notre territoire, entretiennent un réseau de relations humaines, mais aussi économiques et culturelles, extrêmement vivant entre nos deux pays. La France et l'Algérie, et plus généralement les français et les algériens, ont toujours poursuivi le dialogue, même si parfois il a mené à constater des divergences de point de vue.

Les français dans la force de l'âge, qui ont vécu la période de la guerre d'Algérie, conservent des sentiments forts vis-à-vis de l'Algérie. Certains ont dû la quitter, avec déchirement, d'autres ont participé, de près ou de loin, aux frais de guerre qui ont déchiré aussi notre pays.

SPÉCIAL ALGÉRIE

NUMÉRO *spécial*

« INVESTIR EN ALGÉRIE AUJOURD'HUI »

Coordonné par Rabah HACHED

*Docteur en Droit des Affaires - Ancien Chargé de Cours à l'E.S.I.G.
Avocat au barreau de Paris*

Gaz. Pal. du 13 avril 1999

AVANT PROPOS

par RABAH HACHED

DOCTEUR EN DROIT DES AFFAIRES, ANCIEN CHARGÉ DE COURS À L'E.S.I.G.,
AVOCAT AU BARREAU DE PARIS



Près de quatre décennies se sont écoulées depuis que l'Algérie a recouvré son indépendance, au prix de lourds sacrifices et au nom des droits de l'homme. Aujourd'hui, le peuple algérien vit une période difficile de son histoire.

L'élection présidentielle anticipée permettrait de réconcilier les Algériennes et les Algériens avec des institutions librement choisies dans le cadre d'un Etat de droit. Elle donnerait, également, au peuple algérien la chance de reprendre sa dignité dans une paix durable.

A l'origine, l'Algérie n'a pas fondé sa politique de développement sur l'investissement étranger mais elle l'a bâti sur les moyens propres au pays.

Depuis, l'Algérie s'est résolument tournée vers l'avenir en se dotant d'une législation libérale. On est, donc, passé d'un régime de nationalisation à un régime de libéralisation.

A l'occasion de la présidentielle anticipée, la Gazette du Palais dans un numéro spécial, a ouvert ses colonnes à une série de réflexions sur Investir en Algérie aujourd'hui.

Le lecteur fera connaissance avec la diversité, la richesse et la complémentarité des contributions de celles et de ceux qui ont aimablement accepté d'élaborer ce numéro. Numéro, que j'ai l'honneur et le plaisir de coordonner.

Le ton convivial est donné dès les préfaces par Maître Bernard GISSEROT, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre, Ancien Secrétaire de la Conférence et Avocat au Barreau de Paris et son Excellence l'Ambassadeur d'Algérie à Paris Monsieur GHOUALMI, tous les deux rappé-

SPÉCIAL ALGÉRIE

lant les relations économiques qui ont prévalu entre Paris et Alger et présagent à un bel avenir quant aux relations économiques et commerciales entre les deux rives de la méditerranée.

Les articles proposés s'articulent autour de deux points à la fois différents et complémentaires. Le premier est d'ordre général ; il est rédigé par Monsieur Jérôme LAMBERT. M. LAMBERT, président du Groupe d'Amitié France-Algérie nous retrace avec conviction et motivation les relations économiques qui ont prévalu entre la France et l'Algérie ; il reste optimiste quant au développement des relations d'amitié et de travail entre les deux pays et incite les nouvelles générations, françaises et algériennes à bâtir ensemble des relations équilibrées, respectueuses de notre histoire commune ainsi que de nos intérêts nationaux.

Monsieur Hocine AMER YAHIA a dressé un état des lieux et tracé des perspectives sur la restructuration industrielle ; son article est riche d'enseignements, surtout de la part du Directeur Général des Restructurations des Entreprises Publiques au Ministère de l'Industrie en Algérie.

Notre Confrère Maître Mouloud AMER YAHIA a traité du cadre législatif de la privatisation des entreprises publiques en Algérie, spécialiste du sujet développé, mais avec sa sincérité habituelle il revient sur les problèmes des dites privatisations, notamment, l'absence d'un marché boursier réel, la faible capacité financière des repreneurs algériens et l'inexpérience en matière de privatisation.

Les sociétés étrangères sont soumises à des régimes fiscaux divers ; selon qu'elles investissent dans le domaine pétrolier ou dans d'autres domaines de l'activité économique.

En ce sens, Maître Pierre ROBIN, Avocat au Barreau de Paris, a participé à l'élaboration de ce numéro spécial avec une excellente contribution sur l'incidence de la réforme fiscale algérienne sur les sociétés étrangères ; article dans lequel il nous explique que la notion de sociétés étrangères d'origine conventionnelle a été intégrée en droit fiscal algérien, et que le régime fiscal d'im-

position des sociétés étrangères s'apparente au régime fiscal d'imposition en vigueur en France.

En complément au précédent article, Monsieur OUSIDHOUM nous passe en revue à travers son article, le nouveau Code algérien des investissements, notamment l'importance des avantages qu'il offre à l'investisseur. Ce qui a donc amené les organisations financières internationales, notamment la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International, dans le cadre de l'ajustement structurel auquel est soumise actuellement l'Algérie a demandé de limiter les incitations fiscales de longues durées, afin d'élaborer et d'harmoniser un nouveau Code des investissements propre à l'ensemble des pays d'Afrique du Nord.

Maître Nathalie BIRAC, nous a démontrés que même si la nouvelle législation fiscale algérienne applicable aux sociétés étrangères est d'inspiration conventionnelle et même si le nouveau Code des investissements algérien est plus libéral que celui du Maroc et de la Tunisie, le régime fiscal pétrolier applicable aux sociétés étrangères était et demeure primordial eu égard à l'importance des investissements dans le domaine pétrolier.

L'arbitrage est un mode de règlement des litiges d'une manière consensuelle et qui présente une sécurité juridique pour les parties. Dans ce numéro spécial, l'arbitrage a bien évidemment la place qui lui revient et qui d'ailleurs clos brillamment ledit numéro par la contribution d'un spécialiste de l'arbitrage, j'ai nommé Maître BENABDERRAHMANE.

Dans son excellent article Maître BEN ABDERRAHMANE nous démontre que la nouvelle législation algérienne en matière d'arbitrage international et selon ses propres termes présente des solutions de caractère libéral, des qualités techniques de haut niveau et nous nous acheminons directement même s'il y a encore du travail à faire vers un code de l'arbitrage international propre à l'ensemble des pays d'Afrique du Nord.

Enfin, je renouvelle mes remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont bien voulu participer à l'élaboration de ce numéro spécial et excellente participation des Algériennes et des Algériens à l'élection présidentielle anticipée.



PRÉFACE

par

BERNARD GISSEROT

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE
ANCIEN SECRÉTAIRE DE LA CONFÉRENCE
AVOCAT AU BARREAU DE PARIS



Ma génération a été profondément marquée par ce qu'on appela "les événements ou la guerre d'Algérie".

Quelles que fussent les opinions de chacun, nous les vécûmes difficilement car l'Algérie, nous le savions, fit partie intégrante de notre histoire.

La guerre a laissé ses traces, comment aurait-il pu en être autrement, mais la France et l'Algérie avaient tissé au cours de l'histoire trop de liens de sang et d'intérêt pour qu'on puisse laisser éternellement place à des ressentiments inutiles et dangereux.

Il est grand temps d'établir ou rétablir entre les deux rives de la méditerranée les échanges en hommes et en marchandises dans le respect mutuel des lois et règlements de chacun de nos Etats.

L'Algérie vient de vivre, nous le savons, une période difficile et cruelle qui la laissa pour un temps fort affaibli, la perspective d'une élection présidentielle plurielle et démocratique rend espoir à ses amis et doit conforter son retour au sein de la communauté internationale.

Il est nécessaire que la France ait conscience de ce nouvel avenir et accentue ses échanges et ses investissements dans un pays qui ne s'arrachera pas définitivement de la guerre civile larvée qui l'accable que par un vrai décollage économique.

Je suis heureux d'avoir participé avec mes amis algériens et français, à l'élaboration de ce numéro spécial de la Gazette du Palais sur le thème "Investir en Algérie Aujourd'hui". Que cette contribution puisse rapprocher dans la paix et la fraternité retrouvée deux grands peuples faits pour vivre côte à côte dans le respect mutuel de leur histoire et leur culture.

SPÉCIAL ALGÉRIE

PRÉFACE

par son excellence

MOHAMMED GHOULMI

AMBASSADEUR D'ALGERIE A PARIS

Ce numéro spécial de la Gazette du palais, entièrement consacré à "Investir en Algérie Aujourd'hui" est une initiative à saluer pour une raison très simple : le déficit en information quant au nouveau paysage économique algérien.

Cela s'explique, en partie, par l'exclusivité accordée par les médias à l'événementiel au détriment de l'analyse des tendances lourdes d'évolution de la société algérienne.

Qui sait que l'Algérie constitue, actuellement, l'une des économies les plus libérales du sud de la Méditerranée ?

Le chemin parcouru depuis 1989, date à laquelle a été codifiée pour la première fois l'option pour l'économie de marché et l'abandon définitif du système dirigiste dans le cadre de la constitution adoptée par référendum cette année-là, est immense.

La volonté d'insertion de l'Algérie, de manière dynamique, dans l'économie mondiale, a amené les pouvoirs publics algériens à décider d'un important programme de réforme tendant notamment à permettre à l'Etat de se consacrer à ses rôles de puissance publique stratégique et de se désengager de manière progressive de la sphère économique.

Le texte de loi précurseur de cette option a été, sans nul doute, la loi sur les hydrocarbures adoptée en 1986 et qui a permis, pour la première fois, l'investissement étranger dans ce secteur vital de l'économie algérienne.

Le deuxième texte d'importance aura été, certainement la loi sur la monnaie et le crédit, adoptée en 1990 et qui, en fait, constitue la base principale de tout l'édifice juridique qui consacre l'ouverture de l'économie.

Celle-ci établit, en effet, dans son article 183 le principe de la liberté de l'investissement étranger.

Le nouveau Code de commerce, le décret portant la création de la bourse des valeurs mobilières d'Alger, l'ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, l'ordonnance relative à la privatisation et enfin le Code des investissements, sont venus peu à peu compléter ce nouvel édifice juridique.

Ce dernier texte reste, indéniablement, la référence quant à la volonté de l'Etat d'opérer une ouverture totale

en direction du capital étranger et de permettre l'instauration d'une relation de confiance avec l'investisseur.

Le décret relatif à la promotion de l'investissement, adopté en 1993, consacre définitivement la liberté d'investir, le traitement égal et non discriminatoire de l'investisseur national et étranger et, enfin, énonce différentes sortes de garanties :

- le capital investi ;
- les revenus qui en découlent ;
- le règlement des différends entre l'Etat et l'investisseur par le recours à l'arbitrage.

Ceci dit, si l'édifice juridique consacrant l'économie de marché est achevé et des résultats spectaculaires ont été enregistrés ces trois dernières années dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'ajustement de l'économie nationale, il reste que l'économie algérienne, malgré les prémices d'une reprise enregistrées, a besoin de l'investissement étranger pour amorcer son décollage.

Dans ce contexte, quelque 31 milliards de dollars ont été enregistrés, depuis la promulgation de ce code, en intention d'investissement, soit 18 000 projets dont 250 en partenariat. Pour le moment seul 20 % de ce montant représentent des projets en cours de réalisation.

La part de l'investissement français est appréciable mais reste en deçà des attentes, compte tenu du volume et de la densité de la relation France-Algérie.

La perspective d'une croissance soutenue des partenariats et l'investissement direct français est réelle, comme en témoigne la multitude de délégation d'entrepreneurs et d'hommes d'affaires français qui ont fait le voyage pour l'Algérie en vue de se rendre compte, *in situ*, des opportunités d'affaires qu'offre le marché algérien qui ont permis des rencontres fructueuses entre les opérateurs économiques des deux pays.

La journée économique "Algérie" intitulée "rencontres franco-algériennes" qu'organisait à Paris le MEDEF, à laquelle prenaient part plus de trois cents participants des deux pays, augure, certainement, d'un bel avenir quant à la relation économique et commerciale entre l'Algérie et la France.

SPÉCIAL ALGÉRIE